

LES DIFFICULTES FINANCIERES DE L'ASBL JOB DIGNITY

DE MME FATOUMATA SIDIBE

A MME CELINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ACTION SOCIALE

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Comme vous, Madame la ministre, et comme certains de mes collègues, j'ai eu l'occasion de participer à un colloque organisé par l'Université des Femmes sur la question des femmes sans abri. Les experts et les acteurs issus du monde associatif ont rappelé que le sans-abrisme féminin était un phénomène complexe ayant des causes multiples : les violences conjugales et intrafamiliales, la monoparentalité, les ruptures familiales, la perte d'un emploi, les problèmes de santé (physiques ou psychologiques), les migrations, le manque de logements, etc.

Les femmes vivant dans la rue, dans des squats ou dans des structures d'hébergement d'urgence sont exposées aux agressions physiques ou sexuelles et constituent des proies idéales pour les réseaux de prostitution et de traite des êtres humains. En outre, les femmes ont certains besoins spécifiques en matière d'hygiène, d'intimité et de soins médicaux, besoins qu'elles peinent à satisfaire lorsqu'elles dorment dans la rue ou dans des centres d'hébergement d'urgence.

Lors de ce colloque, la majorité des intervenants s'accordaient à dire que les pouvoirs publics devraient s'efforcer d'augmenter les moyens budgétaires mis à la disposition des associations actives dans le secteur de l'aide aux femmes sans abri, afin de leur permettre d'accomplir leurs différentes missions : l'hébergement, l'accompagnement psychosocial, la recherche d'un emploi et d'un logement, etc.

Certaines de ces associations ne parviennent pas à obtenir des subventions et doivent donc financer leurs activités sur fonds propres, ce qui n'est pas toujours évident. Dans le cadre de cette question orale, je parlerai de l'association Job Dignity qui gère un centre de formation réservé aux femmes sans abri.

Nous avons appris par voie de presse que, depuis sept mois, cette association n'est plus en mesure d'honorer le loyer (environ 1.600 euros par mois) et les charges (environ 300 euros par mois) de l'immeuble sis rue des Foulons, dans lequel elle a installé son centre de formation.

Les huissiers ont ordonné la fermeture du centre le 5 avril et le propriétaire de l'immeuble a accordé un délai d'un mois pour que l'asbl puisse s'acquitter des arriérés de loyers et de charges.

Les femmes qui fréquentent cette asbl peuvent suivre des formations dispensées par des professionnels bénévoles retraités issus de différents secteurs, notamment la vente ou l'hôtellerie. Au terme de ces formations, les compétences de ces femmes sont évaluées de manière officieuse afin de s'assurer qu'elles sont aptes à exercer la profession. Si l'évaluation est positive, l'association les aide à décrocher un emploi à temps plein ou à temps partiel, grâce à son réseau de partenaires. De même, si une femme sans abri réussit à conserver son emploi pendant plusieurs mois, l'asbl va l'aider à trouver un logement en faisant appel à certains propriétaires généreux qui acceptent de mettre en location des studios ou petits appartements à des prix abordables.

Depuis l'ouverture du centre, le 17 octobre 2017, cinq femmes ont réussi à en sortir et ont trouvé un emploi et un logement. L'association s'occupe aujourd'hui d'une cinquantaine de femmes sans abri qui sont majoritairement hébergées au sein de structures du Samu social.

Jusqu'ici, l'asbl s'est uniquement appuyée sur des fonds privés. Elle a lancé un appel pour expliquer qu'elle était dans une situation financière très fragile. Ses responsables ont rencontré différents dirigeants de CPAS. Dans la presse, la fondatrice de l'asbl affirme aussi avoir pris contact avec votre cabinet, Madame la ministre, mais il semblerait qu'aucun rendez-vous n'ait encore été fixé.

Pouvez-vous nous confirmer que les responsables de l'asbl Job Dignity ont pris contact avec votre cabinet en vue de fixer un rendez-vous ? Dans l'affirmative, avez-vous accepté de rencontrer les responsables de cette association ? Le Gouvernement est-il prêt à octroyer à cette asbl des moyens lui permettant de prolonger son activité ?

Y a-t-il d'autres associations qui sont actuellement confrontées à des difficultés financières comparables à celles rencontrées par l'asbl Job Dignity ? Dans l'affirmative, quelles sont ces associations ? Comment la Commission communautaire française va-t-elle les aider ?

Pourriez-vous nous présenter brièvement les différentes initiatives que le Gouvernement de la Commission communautaire française a prises au cours de cette législature en vue de soutenir les associations venant en aide aux femmes sans abri en Région bruxelloise ? Le Gouvernement a-t-il octroyé des subsides à certaines de ces associations ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Je vais tenter de centrer mon exposé sur la question de Job Dignity. En effet, la thématique du sans-abrisme relève de la Commission communautaire commune et a déjà fait l'objet de longues questions en Commission des affaires sociales réunies.

Votre analyse est partagée par tous : nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'en débattre lors d'une journée sur le sans-abrisme au féminin organisée par l'Université des femmes le 22 mars dernier. Ce sans-abrisme a des origines différentes, comme les ruptures familiales et une violence quasi omniprésente. Cela implique des prises en charge elles aussi différentes.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé hier d'augmenter de façon très importante l'accueil structurel de la Commission communautaire commune pour les femmes à Bruxelles : plus de 200 places vont être dégagées et comme vous le savez, d'autres mesures concrètes ont été prises au sein de cette assemblée pour les maisons d'accueil. C'est d'ailleurs tout l'intérêt de l'ordonnance que nous voterons le 25 mai : organiser une articulation bien claire entre l'urgence et les maisons d'accueil, la transition et les dispositifs de logement.

Job Dignity a introduit une demande de soutien par un courriel envoyé à mon cabinet le 1er avril. Nous avons découvert dans la presse que l'association disait avoir pris contact avec le cabinet et n'avoir obtenu aucune réponse. C'est toujours un problème lorsque les courriels ne sont pas envoyés aux adresses directes des collaborateurs des cellules concernées, qui plus est le 1er avril, qui était un jour férié !

Lorsque nous avons pris connaissance du courriel, et comme nous ne sommes pas tatillons sur les procédures, nous avons décidé de rencontrer la responsable de l'asbl le 17 avril. Cette asbl mène une action intéressante, dans la mesure où son travail est au croisement de plusieurs champs d'intervention pertinents : l'insertion par le travail, l'accès au logement, l'inclusion sociale et l'aide sociale.

Nous avons proposé à la responsable, il y a plus de trois semaines, d'introduire une demande de subside. Elle ne l'a toujours pas fait. Nous analyserons le dossier le jour où il nous sera parvenu. Nous avons entrepris beaucoup de choses en disant qu'il y avait urgence, que tout allait fermer, etc. Nous avons reçu la responsable le plus rapidement

VOTES RÉSERVÉS

possible, nous lui avons dit que nous étions prêts à examiner sa demande de subvention, mais nous n'avons toujours rien reçu. Nous analyserons sa demande avec le sérieux qu'elle mérite, et nous verrons ce que nous pourrions faire pour le transfert vers la Commission communautaire commune, puisque ce n'est pas ici que cela peut se passer.

J'ai enregistré le fait que le ministre de l'Emploi est intéressé par les actions menées par Job Dignity. Apparemment, il a rencontré l'association.

Madame Sidibé, l'asbl nous informe qu'elle assure à ce jour le suivi d'une cinquantaine de personnes et que cinq bénéficiaires profitent de solutions durables. Contacté, le Samu social ne confirme pas que des partenariats formels ont été mis en place. Il s'agirait plutôt d'échange de liens et d'orientations d'une asbl vers une autre.

Nous avons analysé les difficultés financières de l'asbl et nous allons examiner les solutions pour éviter qu'elle ne ferme ses portes. Je ne peux cependant pas le faire si je ne reçois pas son dossier. Vous savez aussi que je ne peux pas financer des projets rétroactivement, ni payer rétroactivement les loyers d'une association que j'ai découverte dans la presse et que j'ai reçue le plus rapidement possible.

En Commission communautaire française et en Commission communautaire commune, nous menons une multitude d'actions pour lutter contre le sans-abrisme au féminin : les maisons d'accueil spécialisées, l'accès au logement social - cela rejoint le débat que nous avons eu juste avant sur les femmes sans abri victimes de violences -, ou l'accueil des familles en errance, qui sont souvent des ménages monoparentaux. Nous avons aussi travaillé sur la lutte contre le *burn out* parental, en action préventive, avec le centre d'aide sociale pour ménages monoparentaux, et créé un site d'entraide mutuelle des femmes monoparentales.

Dans la mesure où les projets sont soutenus soit en Commission communautaire française, soit en Commission communautaire commune, nous veillons, de concert avec les services de l'administration, à ce que leur viabilité financière soit assurée.

Voilà ce que je suis en mesure de vous communiquer aujourd'hui. J'ai découvert par la presse l'existence de cette association, que le secteur connaissait fort peu. Nous avons immédiatement décidé d'aller à la rencontre de ses responsables et de les inviter au cabinet, afin de bien comprendre l'objet de leur action.

J'attends leur demande de subvention depuis trois semaines et je ne vois toujours rien venir. Je les invite à faire au plus vite, car il me paraît contradictoire d'ameuter la presse et d'être entendu par la ministre compétente pour ne pas lui soumettre ensuite un dossier.

Plus vite la demande de subvention nous parviendra, plus vite nous pourrions la traiter. Pour l'avenir, j'imagine que Didier Gosuin agira de même en sa qualité de ministre de l'Emploi.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Depuis que j'ai introduit et reporté ma question orale, vous avez rencontré l'association. Votre réponse est édifiante et l'association a désormais la latitude d'introduire un dossier de sorte qu'il soit pris en compte et analysé. C'est en effet la première chose à faire. L'association semble avoir entendu le message et doit désormais agir et vous soumettre un dossier digne de ce nom.

PROPOSITION DE RESOLUTION VISANT A LA MISE EN PLACE DE « STERIBORNES » EN REGION BRUXELLOISE

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif de la proposition de résolution visant à la mise en place de « StériBornes » en Région bruxelloise déposée par M. Julien Uyttendaele, M. Fabian Maingain, Mme Zoé Genot et M. Abdallah Kanfaoui [doc. 82 (2016-2017) n° 1 et doc. 82 (2017-2018) n° 2].

- Il est procédé au vote.

61 membres sont présents.

61 répondent oui.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Youssi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghysse, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Sevet Temiz, Julien Uyttendaele, Kenza Yacoubi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Vincent De Wolf, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Eric Bott, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Michaël Vossaert, Julie de Groot, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Magali Plovie, Barbara Trachte, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwhede et Mahinur Ozdemir.

En conséquence, l'ensemble de la proposition de résolution est adopté.

Elle sera notifiée au Gouvernement.

(Applaudissements sur tous les bancs)

QUESTIONS ORALES (SUITE)

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

LE FINANCEMENT DES CENTRES CULTURELS BRUXELLOIS

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

A MME FADILA LAANAN, MINISTRE PRESIDENTE EN CHARGE DE LA CULTURE

Mme la présidente.- La ministre Cécile Jodogne répondra à la question orale.

La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- L'Association des centres culturels de la Communauté française de Belgique (ACC) craint pour le futur de plusieurs centres culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'application insuffisante en termes de financement du décret de 2013 régissant le secteur est mise en cause.